

## Budget 2021

Tout savoir sur le budget 2021  
de la CAB

## Picquecailloux

2 projets à venir

## Transition écologique

Des vergers communaux

## Édito



Sommes-nous au bout du tunnel ? nous l'espérons tous et il semblerait que nous puissions bientôt reprendre une vie quasi-normale. Car nous ne sortirons pas indemnes de cette crise sanitaire et économique sans précédent. Nous avons découvert pour la plupart d'entre nous la fragilité économique de notre pays, complètement dépendant de la mondialisation, de la fragilité de notre système de santé par son manque cruel de moyens, de notre difficulté à nous adapter au télétravail, aux gestes barrière...

Alors loin de moi l'idée de défendre le gouvernement mais je trouve la critique un peu facile. Cette fragilité n'est que le résultat de choix politiques des gouvernements successifs. Et ce que l'on constate au niveau national se retrouve au niveau local. L'éternelle ritournelle de la critique systématique. Ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse c'est vous et le territoire. Que les services et les infrastructures existent et répondent au quotidien de tous. Alors, certes, nous ne ferons pas tout, mais nous avançons comme vous pourrez le constater dans les colonnes de ce 6<sup>ème</sup> numéro du Mag de la CAB.

Restez prudents

Frédéric DELMARÈS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise



**Un projet en piste  
pour cet automne !**

# Bergerac : 2 projets à Picquecailloux !

## PISTE D'ATHLÉTISME

” La piste d'athlétisme à Bergerac a failli rejoindre la liste des projets qualifiés de serpents de mer ou d'arlésiennes. ”

Du plus loin où l'on puisse remonter dans les archives de la presse locale, c'est en 2003 qu'il est question pour la première fois de la création d'un stade d'athlétisme à Bergerac, projet qui fera surface régulièrement au gré des changements d'équipes municipales, sans pour autant aboutir. Jusqu'à ce jour de juillet 2019, où les présidents Rousset, Peiro, Delmarès et le Maire Daniel Garrigue réunis à l'occasion du séminaire des Controverses européennes à Quai Cyrano, se sont engagés à financer une nouvelle piste d'athlétisme à Bergerac.

### POURQUOI REFAIRE UNE PISTE ?

L'actuelle piste dont la construction remonte aux années 1920, encercle le terrain de rugby du stade Gaston Simounet. Elle n'est pas homologuée pour accueillir des compétitions et ne permet plus de s'entraîner dans de bonnes conditions.

En quelques mois, avec l'aide des services de la mairie de Bergerac et du Comité Départemental d'athlétisme, le dossier a été constitué, les autorisations obtenues et les entreprises retenues. Les travaux vont commencer en juin. A ce stade, nous sommes en mesure d'annoncer son ouverture d'ici la fin de cette année.

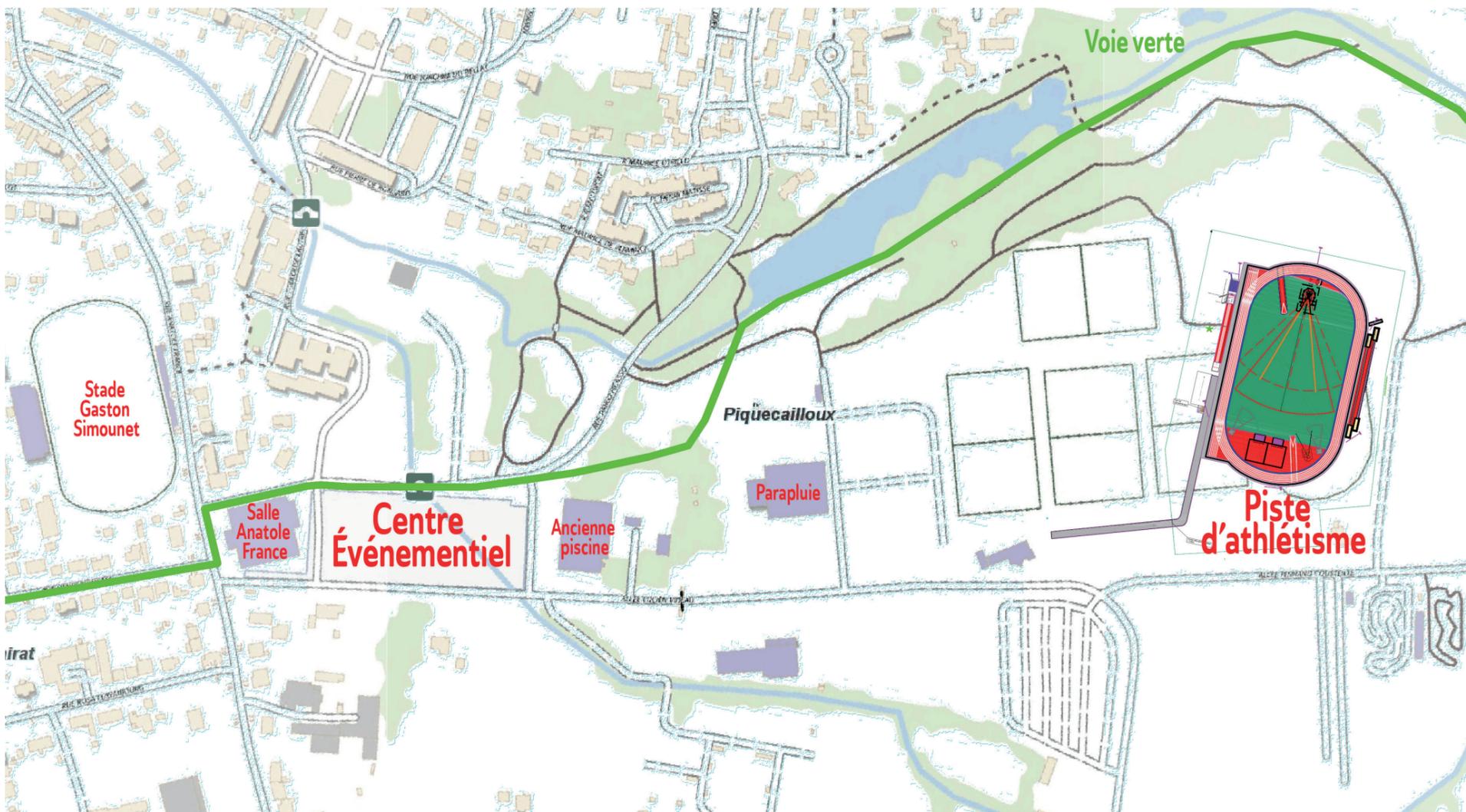
### QUE COMPREND-ELLE ?

- 1 piste en revêtement synthétique de 400 m, 6 couloirs permettant tout type de courses,
- 1 tour de chronométrage,
- Des équipements et infrastructures pour les sauts (hauteur, longueur, triple saut),
- Des équipements et infrastructures pour les lancers (javelot, poids, disque, marteau),
- L'éclairage,
- 1 bâtiment vestiaire.

### UN PROJET PARTAGÉ :

Outre la pratique de l'athlétisme, cet équipement bénéficiera à la pratique scolaire ainsi qu'aux autres clubs sportifs ayant des besoins en athlétisme et en foncier sportif.

Ce projet évalué à 1 800 000 € H.T est porté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et bénéficie des aides financières de l'État, de la Région, du Conseil Départemental de la Dordogne et de la Ville de Bergerac, selon une participation égale à hauteur de 360 000 € chacun.



## CENTRE ÉVÉNEMENTIEL

La CAB a décidé la création d'un centre événementiel sur la ville de Bergerac

### POURQUOI ?

Aujourd'hui, la Dordogne ne dispose d'aucun centre moderne, polyvalent, capable d'accueillir des manifestations d'envergure ou d'offrir un ensemble complet de prestations.

Ce manque est encore plus flagrant dans le Bergeracois. Il n'existe aucun lieu susceptible de réunir plus de 1 000 personnes à moins d'1h30 de Bergerac. Sur le département, l'offre est assez diversifiée pour recevoir des congrès ou séminaires de moins de 500 personnes, dans des cadres assez atypiques (château, domaine, golf, hôtel 5 étoiles, cinéma) mais non dédiés et incomplets bref, sans salles de réunion d'envergure, confortables dans lesquelles des projections de grande ampleur sont possibles.

La salle Anatole France à Bergerac demeure une simple salle polyvalente, devenue obsolète dans sa configuration, énergivore dans sa consommation et inadaptée dans son utilisation.

Avec le centre événementiel, nous pourrons :

- accueillir des événements divers (congrès, foires et salons,

spectacles, concerts, défilés de mode, meetings politiques, expositions, assemblées générales),

- créer une « destination » Bergerac / Dordogne et les produits liés à ces événements, les retombées sont de 1 000€ en moyenne par congressiste,
- offrir lors d'événements sportifs de grande ampleur (Tour de France ou JO 2024), des salles de réunion et de restauration aux équipes sportives et à la presse

### OÙ ?

A Picquecailloux car

- c'est un espace immense - 2 ha - accessible qui offre de multiples possibilités (parking, expo, concert en plein air...), des synergies avec d'autres équipements et peu de voisinage,
- c'est un espace gratuit et disponible, permettant une économie de 2 millions d'€ (pas d'achat de terrains, pas de frais et pas de parking à créer).

### COMMENT ?

La surface utile sera comprise entre 1 500 et 2 000 m<sup>2</sup>. Les gradins seront rétractables pour augmenter la modularité

du site passant d'une jauge de 1 000 personnes assises jusqu'à 2 500 personnes en Assis / Debout

Une véritable cuisine de réchauffe pour la restauration lors de certains événements

Une grande salle de 200 places assises pour accueillir des assemblées générales ou autres grandes réunions.

Une salle secondaire de 100 places assises, elle-même séable en deux salles de 50 places + 2 autres petites salles (30-40 places)

La question de la gestion n'est évidemment pas encore tranchée, elle pourra être en gestion directe par la collectivité ou déléguée à une personne morale de droit privé.

### COMBIEN ?

Le montant total de l'opération est fixé à 11 332 500 € HT financé à 75% par l'État, la Région, le Département et la ville de Bergerac, les 25% restants étant à la charge de la CAB, maître d'ouvrage.

### QUAND ?

Ouverture prévue en 2024

# Grand Angle : BUDGET



Le résultat de l'exercice 2020 présente un excédent de 4 311 565 €, voté à l'unanimité par le conseil communautaire. Ce résultat témoigne d'une très bonne tenue des comptes mais ne doit pas susciter un engouement à la dépense. Les recettes futures sont très incertaines et le tristement célèbre « quoi qu'il en coûte » aura des conséquences, la prudence budgétaire est donc de mise.

Quant à la capacité de désendettement de la CAB, elle est de 3,7 ans, durée théorique, en année pour rembourser l'intégralité de sa dette. C'est au-delà de 12 ans que le ratio est inquiétant et 6 ans pour estimer une collectivité en bonne santé financière.

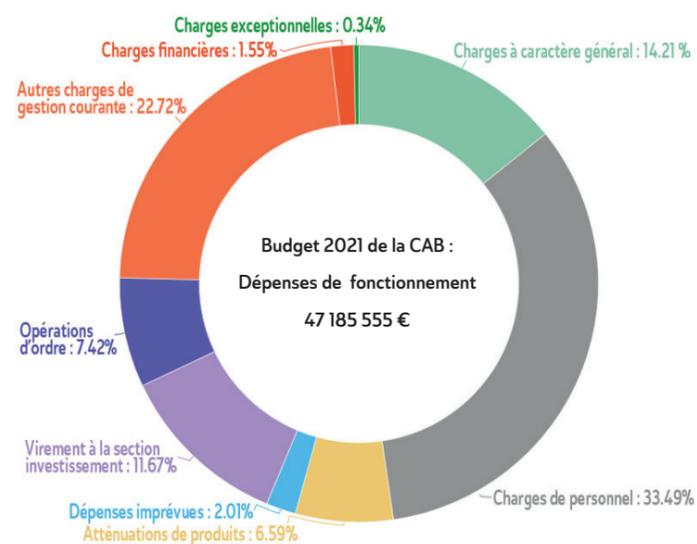
Lors du Conseil Communautaire du 22 février 2021, les élus ont voté le budget de la CAB à 91 % soit à une très large majorité.

Le budget de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, c'est

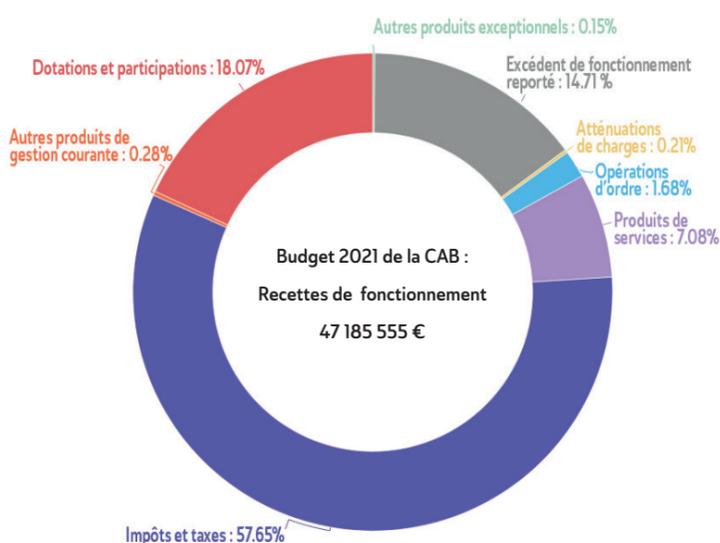
- **Un budget principal** dans lequel on va retrouver les dépenses et les recettes des activités relevant des services publics administratifs,
- **16 budgets annexes** qui vont concerner certains services dont la CAB a la gestion (par exemple l'eau, l'assainissement, les transports...) et pour lesquels la collectivité se doit d'établir des budgets annexes afin d'estimer le coût réel du service et déterminer ainsi précisément ce que devront payer les usagers.

## Détail du budget principal

47 185 555 € de fonctionnement et 20 532 997 € d'investissement



Charges à caractère général : C'est-à-dire : les fluides, les fournitures, les réparations, les honoraires, les assurances...	6 704 616 €
Charges de personnel	15 803 166 €
Atténuations de produits c'est-à-dire les recettes touchées par la CAB et devant être reversées aux communes.	3 107 445 €
Dépenses imprévues	950 000 €
Virement à la section investissement c'est-à-dire la part de l'excédent de fonctionnement qui est consacrée au financement d'investissement (autofinancement de projets)	5 505 763 €
Opérations d'ordre c'est-à-dire les amortissements	3 500 000 €
Autres charges de gestion courante c'est-à-dire les contributions aux organismes comme le syndicat des déchets (SMD3), le syndicat de l'aéroport (SMAD), subventions aux associations et entreprises...	10 721 875 €
Charges financières c'est-à-dire les intérêts d'emprunts	733 500 €
Charges exceptionnelles	159 190 €
<b>Total</b>	<b>47 185 555 €</b>



Autres produits exceptionnels	70 000 €
Excédent de fonctionnement reporté	6 939 053 €
Atténuations de charges c'est à dire les remboursements d'assurance et de sécurité sociale	100 000 €
Opérations d'ordre c'est-à-dire les amortissements des subventions	876 000 €
Produits de services c'est-à-dire les recettes liées aux règlements des familles (crèches, centres de loisirs), des usagers (piscines, centre culturel...)	3 338 430 €
Impôts et taxes c'est-à-dire : -les recettes des ménages pour 9 399 556 € (649 095 € de taxe habitation), 6 244 964 € du produit de TVA qui compense la suppression de la taxe d'habitation, 1 800 072 € de foncier bâti, 705 425 € de foncier non bâti. -les recettes économiques : 8 811 489 € (4 932 896 € de cotisation foncière des entreprises – CFE ; 2 453 164 € de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE ; 1 242 903 € de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), 182 463 € d'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises du Réseau (IFER)). -La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 8 377 000 € correspondant au coût de la collecte et du traitement sur les 38 communes. -la GEMAPI pour 226 695 € -Fonds de péréquation des ressources pour 727 253 € -Taxe de séjour : 100 000 € -Attributions de compensation : 1 191 275 € liées aux charges transférées par les communes à la CAB.	27 203 098 €
Dotations et participations c'est à dire la CAF et les dotations de l'Etat	8 525 475 €
Autres produits de gestion courante c'est-à-dire les loyers des immeubles de la CAB	133 500 €
<b>Total</b>	<b>47 185 555 €</b>

Pour l'investissement, ce qu'il faut retenir : les **opérations nouvelles en 2021**

Étude et Travaux « GEMAPI »	330 000 €
Fonds de concours et subventions aux communes et organismes publics	1 347 000 €
Aides économiques	300 000 €
Informatique	220 000 €
Centre Événementiel	70 000 €
Restructuration ALSH de Toutifaut	350 000 €
Légumerie – ESCAT	1 822 000 €
Piste d'Athlétisme	1 580 000 €
Extension Maison de santé de l'Est Bergeracois	440 000 €
Travaux et Équipements des services communautaires	639 200 €
Point de regroupements collecte OM	400 000 €
Véhicules et matériel roulant	211 000 €
Voie verte	810 000 €
Quai Cyrano	160 000 €
Berges – sentiers de randonnée	67 000 €
Voiries - Infrastructures	2 000 000 €
Aire de covoiturage Lembras	200 000 €
Divers	503 800 €
<b>Total des opérations nouvelles en 2021</b>	<b>11 450 000 €</b>

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, le vote du budget est également le moment du débat sur les subventions aux associations. L'an dernier, le conseil communautaire avait déjà effectué le vote lorsque le confinement a débuté. Soucieux de soutenir le monde culturel et sportif, aucun remboursement n'a été réclamé aux associations. Cette année, la reprise de l'activité culturelle et sportive reste progressive mais les demandes d'aides n'ont pas faibli, démontrant une grande motivation à animer le territoire. Aussi, les élus ont réussi à maintenir le niveau de subvention à une exception près. En effet, l'association Overlook qui gère l'équipement intercommunal du Roksane a vu sa subvention réduite de 20% car compensée par les aides de l'Etat. En revanche, 9 nouveaux projets associatifs ont été soutenus malgré le contexte singulier.

Ils sont nouveaux, on les soutient : l'association « **Les Amis de la Brouette** » (LAB), café librairie itinérant. Ce foodtruck sillonnera nos villages et proposera des rencontres, des animations avec des écrivains, des éditeurs, des libraires, des musiciens, des artistes, la presse locale... on pourra se restaurer, boire un café, acheter un livre ! un beau programme en perspective et de bons moments à partager.



## LES TEMPS FORTS

### Inondations

#### Quelques chiffres :

En 2020 la station météo de Bergerac Roumanière a enregistré 915 mm de précipitations.

Ce seuil de 900 mm n'avait plus été franchi depuis l'année 2000.

Les précipitations de cet automne et du début d'année ont été importantes mais étalées sur plusieurs mois faisant lentement monter les nappes d'accompagnement des cours d'eau.

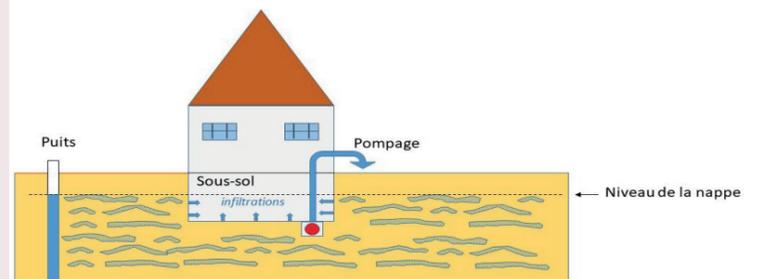
Dans certains secteurs, le niveau de l'eau de la nappe s'est élevé jusqu'à moins de 1 mètre du terrain naturel. Concrètement, vous creusez un mètre de profondeur, vous tombez sur la nappe. Ainsi, tous les sous-sols situés à une côte inférieure, ont lentement subi les infiltrations de la nappe.

De nombreux sous-sols sont aménagés de dispositifs vide-caves permettent une évacuation des eaux par pompage. Cette situation est loin d'être exceptionnelle même si elle ne s'était pas produite depuis plusieurs années.

Dans tous les cas, les équipes de la CAB mettent tout en œuvre pour assurer le suivi et le bon fonctionnement du réseau pluvial.

Les riverains doivent cependant rester vigilants en période de fortes pluies et s'équiper en conséquence de dispositifs leur permettant d'intervenir en cas de besoin dans leur sous-sol.

Retrouvez les temps forts en reportages et interviews vidéos sur la page Facebook et le site Internet de la CAB



### Plantation de la première graine de la future légumerie de l'Escat

Le 26 février dernier, l'ensemble des financeurs (Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, Agence de l'Eau Adour Garonne et la CAB) ont tous ensemble planté la « première graine » de la légumerie sur le site de l'Escat.

Cette légumerie est le maillon essentiel d'un projet global de la CAB visant à développer l'agriculture biologique de proximité et de renforcer l'économie locale. Ce projet émane d'une volonté de répondre localement à un besoin en matière de restauration individuelle et collective d'un bassin de vie ou de consommation. Ouverture en novembre 2021.

### Campagne de vaccination « Aller vers »

Du mardi 16 au mercredi 24 mars, la CAB, mandatée par la préfecture, a mis en place le dispositif « Aller vers » afin de permettre aux personnes isolées de plus de 75 ans de se rendre vers un centre de vaccination.

Deux établissements se sont mobilisés : l'Ehpad de La Madeleine, à Bergerac, et la Fondation John-Bost, à La Force. Une organisation possible grâce aux véhicules et agents de la Cab mis à disposition et formés aux premiers secours. Ce sont ainsi plus de cinquante personnes qui ont pu être vaccinées.

L'opération a été renouvelée pour ces mêmes personnes à la mi-avril pour l'administration de la seconde dose du vaccin.



## NATURE ET TRANSITIONS

### La CAB, retenue à l'appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine « Nature et Transitions »

L'objectif de cet appel à projets est de reconquérir la biodiversité par la plantation d'arbres fruitiers et d'arbres mellifères (qui produisent suffisamment de nectar pour les abeilles).

Le dossier de candidature de la CAB a donc été retenu. Il prévoit sur une surface totale de 5 ha des vergers agroécologiques à vocation pédagogique et sociale, la plantation de haies champêtres mais également la création de gîtes pour auxiliaires (hôtel à insectes, nichoirs à oiseaux...).

Sur un budget de 78 873 € HT, la Région Nouvelle Aquitaine apporte une aide de 55 211 € soit 70 %.

Plusieurs communes de la CAB se sont portées volontaires pour accueillir ces vergers :

- Creysse/Bergerac sur 1 ha le long de la voie verte sur la Zone de Saint Lizier,
- Saint Nexans,
- Fraisse,
- Prigonrieux,
- Lamonzie Saint Martin,
- Lunas/Ginestet,
- Lembras.

Il s'agira donc de planter des vergers constitués d'un mélange de variétés fruitières anciennes et des haies champêtres d'essences indigènes. Ainsi, vous pourrez découvrir ou redécouvrir des variétés telles que :

- Le pommier Bonde de barrique, Boulonnex ou Court pendu gris de Dordogne,
- Le poirier de Marsanneix,
- Le cerisier Négrale,
- Le Brugnon Café, le pêcher Colombine, le pêcher de vigne à chair jaune et bien d'autres...

Les variétés seront choisies pour offrir aux **pollinisateurs une floraison étalée dans le temps** et une cueillette sur plusieurs mois pour les usagers.

Ils seront aménagés de manière **extensive et seront composés de variétés rustiques** sélectionnées selon leur faible sensibilité voire leurs résistances aux maladies les plus communes.

Les plantations seront conduites en maintenant et valorisant des espaces de prairies naturelles par une fauche tardive qui permet de favoriser la survie des pollinisateurs.

La création de parcs fruitiers s'accompagnera de plusieurs **actions et animations** visant à sensibiliser le public qui variera en fonction des communes. Les **équipes pédagogiques** des écoles communales seront associées.

Enfin, l'organisation de **sessions de formation à destination des agents communaux**, permettra une montée des agents en compétence, les aidera dans le suivi et l'entretien des parcs fruitiers.



## TRIBUNE DES ÉLUS

Augmentation du « Foncier Bati » : inutile et socialement injuste !

« Nous ne pouvons continuer à vivre au-dessus de nos moyens », « nous prendrons l'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens »... Elles sont bien loin ces belles paroles prononcées en 2016 par Monsieur Delmarès. En effet, non content d'avoir augmenté la taxe d'habitation de près de 28 % il y a trois ans, c'est aujourd'hui à la taxe sur le foncier bâti qu'il s'attaque. Celle-ci passe de 0,5 à 2,5 %, soit une inflation de 400 % ! Le président cible cette fois-ci la crise du COVID-19 pour expliquer ce nouveau coup de canif dans ses promesses. Cette même crise qui a vu basculer un million de personnes dans la pauvreté, et qui plonge les étudiants, les salariés et certains patrons dans la misère et la plus grande incertitude quant à l'avenir. Nos concitoyens ne font pas exception et sont depuis plusieurs années étranglés financièrement, leur pouvoir d'achat réduit à peau de chagrin. Dans cette période si difficile, l'exécutif de l'agglomération trouve donc judicieux de rajouter une pression fiscale sur les contribuables. Soit... La recette de cette hausse d'impôt : 1,4 millions d'euros par an, ce qui permettrait selon le président de maintenir un niveau annuel d'investissements de 13 millions.

Mais quand on a dix euros en poche on n'en dépense tout simplement pas douze. La CAB aurait pu réfléchir au contraire à prioriser ses investissements en fonction de son budget. Beaucoup d'élus se sont engagés à plus de démocratie participative. Nul doute que si la question d'une hausse des impôts pour financer la construction d'un centre événementiel avait été posée aux Bergeracois, la réponse n'aurait certainement pas fait l'unanimité ! Monsieur Delmarès ose même parler d'« impôt solidaire ». Mais faire preuve de solidarité serait d'investir dans les services publics, dans les crèches, dans les écoles, dans la culture, investir pour les besoins de tous les usagers, et investir dans les secteurs porteurs d'avenir de la Transition Énergétique. Nous avons été seulement trois élus à voter contre cette hausse, malgré la promesse de tous les candidats aux municipales de ne pas augmenter la fiscalité.

Julie Tejerizo, Lionel Frel, Francis Blondin

Groupe d'élu-e-s : LE BERGERACOIS EN COMMUN : EELV PCF

# ASSAINISSEMENT

## LE CONTEXTE

L'assainissement qu'il soit collectif ou non collectif a pour objet l'évacuation et le traitement des eaux usées : les eaux vannes (l'eau des WC) et les eaux grises (l'eau des lavabos, éviers, lave-linge...).

Sans traitement préalable, ces eaux ne peuvent pas être rejetées dans la nature car nocives pour l'environnement.

**L'enjeu final de l'assainissement est donc la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.**

Deux types d'assainissement :

Le **collectif** en général sur les parties les plus urbaines du territoire, est mis en place par la CAB, sous la voie publique. Il achemine les eaux usées vers les stations d'épuration. L'eau y est dépolluée puis rejetée dans le milieu naturel.

*22 communes de la CAB disposent d'un réseau collectif. Le principe même de l'assainissement collectif ne permet pas de desservir l'ensemble des usagers d'un territoire. En effet, de trop grandes distances de canalisations pour trop peu de branchements entraîneraient des coûts par branchement impossibles à amortir.*

Le **non collectif (ANC)** regroupe l'ensemble des étapes de traitement permettant d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées. Les effluents liquides de l'habitation (cuisine, salle de bain, WC...) sont dirigés vers le système de prétraitement, en général une fosse dite toutes eaux. Les assainissements non collectifs du territoire sont gérés par le SPANC de la CAB via des autorisations préalables à la construction ou réhabilitation et à des contrôles périodiques.

Si votre CAB gère l'assainissement non collectif depuis sa création, en 2013, la compétence du collectif lui a été transférée au 1er Janvier 2020. Ainsi, la CAB est devenue l'acteur du maintien en état de fonctionnement et de la prospective pour l'ensemble des 22 réseaux communaux représentant 350 km de canalisations et les 22 stations d'épurations.

Un diagnostic rapide lors de ce transfert a mis en évidence plusieurs thématiques fortes :

- Disparité des règles et des usages sur le territoire à lisser.
- Des réseaux souvent anciens avec nécessité de renouvellement ou de réhabilitation de l'existant.
- Un bon niveau de service des stations d'épuration.
- Une problématique spécifique aux réseaux anciens de Bergerac à prendre en compte.

Sur la base de ces éléments, la CAB a lancé en urgence avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les services préfectoraux une série d'études ayant pour but de définir la priorité 2020-2023 pour ce service public.

La CAB va également engager une opération de diagnostic permanent du réseau « Bergerac » en équipant d'instruments de mesure, 40 points névralgiques du réseau d'eaux usées de Bergerac, Lembras et Saint Laurent des Vignes. Ce nouveau dispositif établira une modélisation du réseau qui amènera à cibler les désordres et à programmer les actions d'amélioration sur 10 ans.

Dans un souci de maintien à un haut niveau de service de ses installations de traitements des eaux usées, la CAB a lancé au printemps 2020 la réfection de la station d'épuration de Sigoulès (1 013 160 € subventionné à 50%) et prochainement une étude pour remédier aux désagréments constatés sur celle de Saint Germain et Mons.

Enfin, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la CAB démarre actuellement la réalisation de 7 opérations prioritaires sur Bergerac pour un montant de 5 280 000 € TTC subventionnés à hauteur de 30 %

Opérations sur Bergerac	Coût HT	Démarrage des travaux
Renouvellement rue J.P Rameau	530 574 €	Travaux en cours
Renouvellement rue J.P Rameau phase Est	287 445 €	Été 2021
Reconfiguration secteur Jean Martheille/Route de Bordeaux	453 934 €	Sept 2021
Reconfiguration réseau et renouvellement rue Fustel de Coulanges	726 416 €	Oct 2021
Reconfiguration réseau et renouvellement rue Albert Claveille	1 004 942 €	Fin 2021
Renouvellement rue J. Leydier	381 053 €	Sept 2021
Rue Sévigné et rue Marcelin Berthelot	743 994 €	Fin 2022

### Les chiffres clefs de l'assainissement collectif

- 22 communes bénéficient d'un système d'assainissement collectif en zone dense
- 20 629 abonnés
- 350 km de réseaux
- 122 postes de refoulement
- 22 sites de traitement
- 85 % des abonnés sur 5 communes (La Force, Prigonrieux, Bergerac, Creysse et Cours de Pile)